



Contre l'austérité budgétaire dans l'enseignement public primaire et secondaire p. 1
Intervention dans le Snuipp 59 p. 2
Lutte des enseignants du lycée Newton p. 3
Pour l'autodéfense p. 3
Un étudiant condamné à Reims pour un keffieh p. 4

n° 10

mars 2026

1 euro

PSC
Pour un syndicalisme de combat
Tendance intersyndicale lutte de classe

Zéro suppression de poste dans l'enseignement public !

Pour financer les colossaux budgets de l'armée et de la police, le gouvernement Macron-Lecornu applique l'austérité à l'enseignement public. Le blocage des salaires des 950 000 travailleurs du secteur (enseignants, AED, AESH...) a été confirmé par le ministre Geoffroy en janvier et il supprime comme prévu 4 000 postes. Cela affecte peu les établissements « privés » de l'Église catholique (au total -762), mais frappe de plein fouet l'enseignement public : -1 891 dans le primaire et -1 365 dans le secondaire.

Dans le primaire, les fermetures de classes augmenteront le taux d'encadrement et réduiront un peu plus encore les postes de remplaçants, Rased, ULIS, UPE2A... Dans les quartiers populaires, l'impact de ces attaques est renforcé par la pauvreté croissante et le manque de services publics de santé et d'aides à la jeunesse : infirmières, psychologues et médecins scolaires, CMP, CMPP, orthophonistes... Les établissements en REP et REP+ sont particulièrement visés par les suppressions. Dans le Pas-de-Calais, ces collèges sont les moins bien dotés en nombre d'heures rapporté au nombre d'élèves. En Seine-Saint-Denis, une dizaine d'heures a été retirée à chaque établissement dit « sensible » ; seules 4 ont été réaffectées aux nouveaux entrants en REP.

Avec officiellement plus de 26 élèves par classe en moyenne en collège et plus de 30 en lycée, l'argument de la baisse démographique est une arnaque. Les effectifs sont parmi les plus lourds de l'OCDE et la part du PIB investie dans l'éducation est passée de 7,7 % à 6,6 % entre 1995 et 2022. La réalité sur le terrain, ce sont des suppressions d'options, de demis-groupes et l'explosion des heures supplémentaires pour compenser les absences.

À cette pénurie organisée s'ajoute le plan « Collèges en progrès » de Geoffroy. Il cible 800 établissements (15 %) dont « plus de 40 % des élèves ont moins de 8 sur 20 en français et en maths au brevet » souvent en REP ou n'y ayant jamais accédé ! Dès ce printemps, le ministre veut imposer aux enseignants des tâches supplémentaires et augmenter leur temps de travail sans prime ni aucun poste supplémentaire vantant un « redéploiement des moyens permis par la baisse du nombre d'élèves » (18 décembre 2025). Il fait porter aux équipes la responsabilité des difficultés scolaires des élèves que le fait de déroger au cadre national et aux programmes, durant 3 ans de pilotage local « sur mesure » est censé améliorer...

Face à cette attaque, les directions syndicales laissent les collègues se débrouiller, isolés établissement par établissement. De même, face aux fermetures de classes, aux dotations en baisse dans les collèges, alors que les enseignants, souvent avec le soutien des parents d'élèves, cherchent à se défendre, elles refusent de rassembler les forces, tous ensemble, en grève jusqu'à satisfaction.

Le 20 mars, certaines d'entre elles ont décrété une « semaine de mobilisation du 30 mars au 3 avril » et à « une journée de grève le 31 mars ». Les chefs syndicaux refont le coup de la journée d'action impuissante et démoralisante et de la semaine d'action à géométrie variable qui ont causé défaite sur défaite, dont celle sur les retraites en 2023.

Nous alertons dès maintenant sur la nécessité de préserver l'Éducation nationale dans le prochain budget... Nos organisations continuent le travail pour exiger des moyens et d'autres choix budgétaires. (FSU, UNSA, CFTD, CGT et SUD, 20 mars)

Qui peut croire que le gouvernement Renaissance-MoDem-Horizons pourrait soudain changer de cap grâce aux « propositions » respectueuses de l'Intersyndicale ? Le « travail » des bureaucrates consiste à se précipiter à toute convocation du gouvernement Ma-

cron-Lecornu-Geoffroy et à participer aux CESE, CSE, CESE, groupes de travail ministériels, conseils d'administration des collèges et des lycées, COR, Conseil commun de la fonction publique...

Cela permet au ministre de la fonction publique de se réjouir du « *dialogue social de qualité avec les organisations syndicales, notamment sur les parcours de carrière et les rémunérations* » au CCFP (Amiel, 7 novembre 2025) alors que le préalable du gouvernement était : « *on ne pourra pas avoir une augmentation générale des rémunérations* ».

Assez de collaboration avec le gouvernement ! Imposons des assemblées générales démocratiques pour débattre, élire des délégués révocables, constituer une coordination nationale pour affronter le gouvernement, le vaincre et obtenir la satisfaction de nos revendications immédiates.

Aucune suppression de poste dans l'enseignement public, fin des subventions aux Bétharram de l'Église catholique

Création de postes pour avoir moins de 25 élèves par classe partout et moins de 20 en éducation prioritaire

Abrogation du plan « Collèges en progrès »

Intégration en éducation prioritaire de tout établissement qui en fait la demande

400 euros pour tous et toutes et indexation des salaires sur les prix

29 mars 2026

Intervention au conseil syndical du Snuipp 59

Comme d'autres enseignantes-relais, ma première préoccupation est que le syndicat serve à la défense des personnels, ce qui aiderait grandement à le renforcer. Or, face au rectorat comme au ministère, l'aplatissement est la norme. Le DASEN du Nord vient de s'adresser aux professeurs des écoles un courrier qui cherche autant à intimider qu'à infantiliser.

Toute absence, quelle qu'en soit la durée ou le motif, doit être signalée sans délai à l'autorité hiérarchique et faire l'objet d'une justification transmise dans les formes et délais réglementaires. À défaut, l'absence est considérée comme irrégulière. J'attire votre attention sur les conséquences administratives et financières de l'absence de justification, notamment une retenue automatique sur traitement pour service non fait, voire des difficultés ultérieures dans la gestion de la carrière (avancement, situation statutaire, engagement de procédure administrative en cas d'absences non justifiées et répétées, etc.).

Réaction syndicale ? Zéro.

Nos collègues sont empêché(e)s de se rendre à des journées de formation syndicale (300 demandes pour participer au stage « reconversion dans la fonction publique » organisé à Lille) ou d'assister à des conférences dans le cadre du plan académique de formation. Quand j'ai protesté et soutenu ces demandes légitimes, la direction départementale du syndicat m'a servi « la nécessité de service », raison qu'invoque le DASEN. La direction syndicale ne propose aucune riposte alors que ces restrictions sont la conséquence des suppressions de postes, donc des moyens de remplacements.

Les difficultés à exercer à cause des injonctions et préconisations intempestives, des visites-conseils outils de surveillance des inspections, de l'inclusion d'élèves en grande difficulté, des multiples réformes (programmes), des salaires trop bas... qu'expriment les collègues sont anesthésiées comme des situations individuelles. Elles font l'objet d'un pesant « tour de table » au conseil syndical au lieu d'être autant de nécessités d'organiser l'action collective pour battre la politique militariste du gouvernement qui a augmenté de 3,5 milliards le budget de la guerre, réduit de 4 000 les postes dans l'éducation nationale (400 dans notre département !), restreint les moyens des services publics...

La participation des directions syndicales aux « concertations », « conclaves » avec le gouvernement, aux « négociations » des attaques contre le service public d'éducation ne peut que décourager, démobiliser les collègues. Les acquis sociaux sont les résultats des luttes, pas des parlottes au ministère.

Arrêt de la participation des sommets syndicaux aux concertations avec le gouvernement et ses ministres ! Nous n'avons pas de « propositions » à leur faire, mais des revendications à arracher.

400 euros pour tou(te)s ! Des moyens à la hauteur des besoins pour l'éducation et la recherche publiques, en particulier, création des

postes nécessaires pour garantir la qualité de l'enseignement ! Pas un euro pour l'enseignement privé !

Titularisation des précaires, y compris étrangers !

Aucune expulsion d'élève ou d'étudiant étranger !

L'efficacité, c'est de s'organiser en assemblées générales démocratiques, de nous coordonner afin de nous défendre, d'élire nos représentant-e-s pour contrôler notre lutte, de nous regrouper en tendance intersyndicale Pour un syndicalisme de combat, de préparer la grève générale avec les autres travailleurs pour arracher nos revendications, défaire le gouvernement bourgeois au profit d'un gouvernement qui serve nos seuls intérêts.

4 mars 2026

La lutte des enseignants du lycée Newton de Clichy

Le lycée Newton de Clichy (Hauts de Seine) a été plusieurs fois à l'arrêt depuis le 17 février avec le soutien de nombreux parents d'élèves. Le mouvement reprendra à la rentrée.

Les enseignants dénoncent les différentes coupes budgétaires décidées par le rectorat : fermeture de deux classes et perte de 120 heures d'enseignement soit l'équivalent de quatre classes en moins. Au total, quatre postes sont menacés, les heures en demi-groupes disparaissent faisant augmenter le nombre total d'élèves par classe. Cette attaque rentre dans le cadre des 4 000 postes à supprimer dans l'Éducation nationale en application du budget militariste de 2026. Le conseil d'administration du lycée ne sert qu'à entériner la nouvelle grille. Ces mesures viendraient renforcer une pauvreté croissante et un tri social des élèves de la zone. En outre, les différentes promesses faites par le Conseil régional (LR) concernant la sécurité n'ont pas été tenues. Le 17 février, à Nanterre, à la suite d'une délégation, le rectorat a concédé 18 h, insuffisantes pour couvrir les besoins.

Pour vaincre, cette lutte ne doit pas rester isolée ! L'heure d'information syndicale de la rentrée doit servir d'assemblée générale des travailleurs du lycée qui se prononcera pour la grève générale jusqu'à satisfaction des revendications. Elle doit aussi appeler à l'aide les lycéens, les parents d'élèves et les travailleurs de l'enseignement public du bassin, souvent confrontés aux mêmes difficultés. Elle doit devenir le point de départ d'une contre-offensive à l'échelle de la ville et du département contre l'austérité et l'inégalité.

25 février 2026

Pour l'autodéfense contre les flics et les fachos

Le 14 février, le groupe fasciste Nemesis tente de perturber une conférence de la juriste et députée LFI d'origine palestinienne Rima Hassan à l'IEP de Lyon. Des néonazis lyonnais se postent en amont du meeting à quelques centaines de mètres de Science Po et attaquent les antifascistes qui ripostent. Deranque, décède. Il était un fondamentaliste chrétien, ancien membre de l'organisation fasciste Action française, passé ensuite aux groupes qui se nomment « identitaires » Allobroges et Audace Lyon (ex-Bastion social). À l'annonce de sa mort, les fascistes s'en prennent aux locaux de LFI, à Metz, Lille, Tours, Belfort... À Lyon, ils vandalisent la mosquée Koba de la Croix-Rousse, la librairie *La Plume noire* et le local de Solidaires.

Pourtant, l'Assemblée nationale se lève unanimement pour un hommage à un nazi. Mais pas de minute de silence pour Hichem Miraoui, pour Federico Martin Aramburu, pour Mahamadou Cissé, pour Djamel Bendjaballah, pour Angela Rostas, pour Ismaël Aali, et tant d'autres tués pour des motifs racistes.

Le capital français, avec l'aide de son État, de tous ses partis, de ses médias utilise le décès de ce fasciste pour renvoyer dos-à-dos fascistes et antifascistes et tenter d'interdire à la classe ouvrière de se défendre contre les nervis fascistes et la police.

Pour un syndicalisme de combat se prononce pour la défense de LFI contre la campagne de la réaction, pour la protection ouvrière contre les flics et les fachos, pour le front unique ouvrier des partis et des syndicats pour protéger les manifestations et les grèves, les locaux du mouvement ouvrier et des organisations d'opprimés, les quartiers populaires.

11 mars 2026

Arrêt de la destruction de l'Iran et du Liban!

Dans le monde entier, le mouvement ouvrier doit se prononcer pour : Halte à l'agression du Liban et de l'Iran ! À bas le « plan de paix » des Etats-Unis et de l'ONU ! Levée immédiate et totale du blocus de Gaza par Israël et l'Égypte ! Retrait immédiat de l'armée israélienne de Gaza, de Cisjordanie, du Liban et de Syrie ! Libération sans condition de tous les prisonniers palestiniens ! États-Unis, Israël, Union européenne, bas les pattes devant l'Iran, c'est aux peuples d'Iran de décider !

10 mars 2026

Reims : un étudiant condamné pour un keffieh !

11 manifestants avaient été arrêtés à Reims le 10 septembre 2025, lors des rassemblements de l'appel Bloquons tout relayé par plusieurs directions syndicales et par LFI sans se préoccuper de l'organisation d'un service d'ordre, ni des suites judiciaires. L'un d'entre eux, un étudiant de l'université Reims Champagne Ardenne, pour avoir porté un keffieh qui couvrait à moitié son visage et avoir refusé de donner son identité à la police, avait dû subir 41 heures de garde à vue et une interdiction de manifester jusqu'à son procès. Mardi 10 mars, le tribunal correctionnel de Reims l'a condamné à effectuer un « stage de citoyenneté » et à verser 500 euros.

Ce jugement s'inscrit dans un moment d'intensification de la répression orchestrée par le gouvernement, notamment après la mort du néonazi Deranque, qui concerne au premier chef les militants propalestiniens et antifascistes. À l'université, une circulaire Baptiste-Retailleau appelle les présidents à interdire les réunions et les manifestations politiques. Déjà, à Reims, son application a interdit la tenue d'une assemblée générale antifasciste. La condamnation a été facilitée par l'absence de mobilisation des organisations politiques et syndicales qui avaient appelé au 10 septembre. La récente relaxe du secrétaire général de l'UD CGT 59, initialement condamné pour « apologie du terrorisme », illustre parfaitement que la mobilisation des travailleurs protège face à la justice de classe. Le 23 septembre, un membre de la tendance Pour un syndicalisme de combat (PSC) a fait adopter au Conseil délibératif fédéral départemental de la FSU Marne, une motion pour que le syndicat organise la défense des camarades réprimés.

Face à une telle criminalisation du mouvement ouvrier et des organisations qui lui sont liées, et en particulier de la jeunesse, la FSU 51 se prononce sans ambiguïté pour la liberté de manifestation, contre les violences policières, contre la présence des policiers dans les universités. Nous appelons toutes les organisations étudiantes et du mouvement ouvrier (syndicats, partis, groupes ...) à organiser avec nous la défense des lieux d'études, de travail, des rues, des manifestations, et des assemblées générales. Dès maintenant, nous décidons de prendre en charge la défense des camarades, leur assurer le soutien d'un avocat si nécessaire, lancer une caisse de solidarité et mobiliser les travailleurs et la jeunesse afin de protester contre cette arrestation insensée et contre un procès de criminalisation des luttes. Nous nous adressons à toutes les organisations de jeunesse et du mouvement ouvrier avec les organisations défense des libertés (LDH...) à s'associer immédiatement à cette campagne. Nous nous adressons à la direction nationale de la FSU pour qu'elle assure tout son soutien et répercute cette position auprès des directions nationales des autres syndicats.

Mais la direction départementale de la FSU n'a contacté aucune organisation et n'a mené aucune campagne. Les directions départementales des confédérations (CFDT, CGT, FO, Solidaires, UNSA...) n'ont pas bougé le petit doigt. Le camarade inculpé était membre d'un syndicat étudiant, l'Alternative étudiante rémoise, qui avait aussi appelé au 10. Son propre syndicat s'est abstenu de mener toute campagne dans les amphis, les TD et les RU. L'AER s'est contentée de participer à un « comité anti-répression ». Sa seule action a été de mettre en ligne une pétition qui a réuni une centaine de signatures. En revanche, cette pouponnière de futurs bureaucrates syndicaux sait s'activer quand il s'agit de se faire élire aux instances de cogestion.

Face à l'inertie persistante de l'AER, deux militants révolutionnaires sont intervenus le mardi 3 mars dans des promotions pour défendre le camarade. Malgré des forces limitées, une motion a été adoptée par cinq promotions sur sept auxquelles elle a été présentée.

Nous protestons contre l'arrestation de notre camarade Sacha lors de la journée de protestation sociale du 10 septembre et exigeons la levée de toute sanction et de toute procédure judiciaire à son encontre. Nous nous prononçons également pour la liberté de manifester et de tenir des réunions sur nos campus.

Ce que démontre cette initiative, c'est qu'il est possible de se tourner vers la masse des étudiants pour organiser la solidarité avec un des leurs.

17 mars 2026